

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet
Aménagement du Coeur de Vie d'Eschau et extension et rénovation énergétique du centre Camille Claus

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Commune d'Eschau, représentée par son mandataire la S.E.R.S.

Nom, prénom et qualité de la personne Eric FULLENWARTH, Directeur Général de la S.E.R.S.
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 5 7 8 5 0 5 6 8 7 0 0 0 5 8 Forme juridique S.A.E.M.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9. d)	9. d) = Aménagement d'une halte fluviale de 70 ml, avec amenée des réseaux principaux sur la rive est du canal.
39. b)	39.b) = L'assiette du Coeur de Vie est de 5,5 ha (travaux) à 7 ha (études)
41. a)	41.a) = Aménagement d'un parking principal en rive Ouest de 75 places publiques et d'un secondaire en rive est de 65 places publiques.
44. a)	44.a) = Extension de 1 755m ² et rénovation de l'existant de 4 366m ² (yc S techniques)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à requalifier l'ensemble des espaces publics attenants à la Place des Fêtes, et de part et d'autre du canal Rhin - Rhône, afin de créer un nouveau "cœur de vie" pour la commune d'Eschau. Sur une emprise d'environ 5,5 ha, le projet a été pensé comme la création d'un vaste parc urbain, à la recherche d'un équilibre entre d'une part les enjeux liés au maintien et au développement des activités y prenant aujourd'hui place, et d'autre part, des enjeux forts de qualité du cadre de vie et de qualité environnementale. Le projet est tout à la fois un projet de paysage, et un projet d'équipement à « ciel ouvert », dont chaque secteur et sous-secteur est conçu en articulant ces deux niveaux d'ambition, celui d'un cœur de vie actif et attractif, et d'un poumon vert qui réconcilie l'aménagement urbain et la préservation des milieux et des ressources. Au sein de ce grand parc, l'équipement phare, le centre Camille Claus, fait également l'objet de rénovation énergétique, mise au normes et extension pour l'accueil d'un second terrain de basket, la création d'une salle polyvalente et d'un club-house de basket. Ce projet s'inscrit dans une réflexion de site global. La restructuration du centre est un élément structurant de l'ensemble par son importance programmatique, le public attendu et sa position dans le dispositif urbain et paysagé. En plus de la revalorisation du bâtiment existant, l'extension prévue ramènera le centre de gravité des activités plus près du canal, de la passerelle et préservant ainsi la quiétude de la partie résidentielle au nord et à l'ouest du centre.

4.2 Objectifs du projet

Le projet du Coeur de Vie s'inscrit tout d'abord dans une stratégie de développement plus équilibré du territoire communal, de part et d'autre du canal, reliant des secteurs en développement au centre de gravité urbain de la commune. Il prévoit ensuite une amélioration importante de l'offre de services et en équipements sur place, avec l'extension et la rénovation du centre Camille Claus, du club de pétanque, du city stade et des aires de jeux existantes, et la réorganisation du stationnement et des cheminements entre les autres équipements (ALSH, résidence sénior, terrains de tennis et de foot). Il engage enfin une réflexion sur l'aménagement des espaces publics en réponse aux enjeux environnementaux et écologiques que sont la gestion des ressources (eau, terre, patrimoine naturel et paysager, biodiversité), le retour aux sols perméables, l'adaptation au changement climatique et la préservation des milieux, autant de problématiques que ne manque pas de révéler l'aménagement actuel du secteur de la place des Fêtes. Quant à l'extension et à la rénovation du centre, elle est l'occasion de proposer de nouvelles fonctionnalités avec la création d'une salle polyvalente et la reconfiguration de la salle existante, adaptés aux nouveaux besoins et aux enjeux du Coeur de Vie. L'extension est raisonnée et ne multiplie pas les fonctions existantes. La rénovation préserve les ensembles fonctionnels de qualité qui existent, le projet architectural minimise au strict nécessaire technique et réglementaire les interventions dans le hall, les vestiaires, les cuisines, salles de danse/dojo. Les travaux de rénovations consistent principalement en l'isolation des façades, au remplacement des menuiseries de la grande salle, en l'apport de lumière naturelle, au respect d'un objectif d'étanchéité à l'air, de l'amélioration de la ventilation et du confort d'été.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement se fera en plusieurs phases étalées dans le temps, chaque phase de travaux sera livrée en revêtements définitifs, seuls les travaux de plantations pouvant être différés selon la période d'intervention. Les travaux de création des noues pourront être réalisés sur plusieurs phases simultanément pour assurer un bon fonctionnement hydraulique du site. De même les travaux de réseaux secs (éclairage, électricité) nécessiteront des travaux en tranchées sur plusieurs phases de travaux, les tranchées étant refermées à l'avancement. Dans le cas où les travaux de plantations devaient être différés, un semis sera réalisé pour éviter l'implantation de plantes invasives.

Les travaux du centre Camille Claus étant prévus en site occupé, ils sont pour l'instant organisés en deux phases afin de créer le moins de nuisances possible pour les utilisateurs. Une première phase concernant la réalisation des constructions en extension du bâtiment l'accès chantier sera totalement indépendant des accès des utilisateurs et ainsi il n'y aura pas de nuisances dans le fonctionnement. Une deuxième phase où nous avons concentré les travaux sur l'existant qui impliquera la fermeture de la grande salle (le délai reste à confirmer selon les évolutions du projet). L'intervention architecturale sur l'existant permet de conserver un accès à l'Ouest du bâtiment qui permettra d'exploiter toute la partie Ouest du site sans contrainte pour la MOA (dojo, salle culturelles, cuisines, vestiaires).

Pour l'ensemble des phases travaux, les accès seront, pour la rive Ouest (yc le bâtiment) par le sud, par le pont du Tramway puis depuis la rue du Stade (idem sortie), pour la rive Est, par l'Est par la rue de l'Industrie. Ces voies ont des gabarits suffisants et ne traversent pas de zone résidentielle.

Enfin, tous les travaux de terrassement, de curage et de démolition feront l'objet d'une réflexion et d'un suivi en terme de gestion des déchets ou déblais (chantier vert). En termes de nuisances vis-à-vis des usagers et voisins, les travaux seront subdivisés en sous-phases afin de permettre la continuité des usages, des accès, en toute sécurité et avec le moins de nuisance possible.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Coeur de Vie vise à libérer la partie centrale du site du stationnement et de la circulation automobile, et favorise les modes doux de déplacement à l'intérieur du Coeur de Vie. Seuls les accès de service sont autorisés, pour la bonne desserte et la bonne mise en sécurité des différents équipements, ainsi que pour la gestion et l'entretien réguliers des différents secteurs. Les parkings sont disposés en pourtour du site, et calibrés en fonction des besoins spécifiques auxquels ils répondent. Le site s'articulera autour d'un réseau d'allées cycles et piétons. Trois grandes entités sont mises ainsi en relation, d'ouest en est : une grande prairie événementielle, dont le rôle principale est d'accueillir les grandes manifestations, le parvis du centre Camille Claus et les plateaux de jeux, avec un important travail de remodelage et d'intégration des rampes d'accès à la passerelle, la rive est du canal, où seront implantés une halte fluviale, le club house de pétanque et ses terrains et le city stade. Le projet est, plus généralement, une démarche globale de requalification environnementale et paysagère du secteur de la place des Fêtes, associant une amélioration fonctionnelle substantielle de l'organisation spatiale des différentes activités qui y prennent et y prendront place, et la création de plus de 6000 m² d'espaces verts, la plantation d'environ 300 arbres de moyen et grand développement, et la réduction d'environ 40% des surfaces imperméabilisées.

Quant au projet de rénovation énergétique du centre Camille Claus, il comprend une gestion de l'énergie (réduction des besoins de chauffage, remplacement des menuiseries, changement des équipements CVC et électriques), une gestion de l'entretien et de la maintenance (matériaux présentant une garantie prouvée de durabilité et facilité d'entretien, mise en place d'une GTB), un confort acoustique (plafond acoustique dans la salle polyvalente et habillages muraux, équipements techniques dans des locaux fermés, pièges à son), un confort thermique (limitation des apports solaires, ventilations naturelle et double-flux).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'aménagement du Coeur de Vie fera l'objet d'un Permis d'Aménager ; ce Permis précisera les emprises à bâtir du centre Camille Claus et du futur club-house de pétanque.

Il fera aussi l'objet d'un dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

L'extension et la rénovation énergétique du centre Camille Claus fera l'objet d'un Permis de Construire ; une étude de sûreté et de sécurité publique est également en cours et sera instruite dans le cadre de ce permis.

La démolition de l'actuel club-house de pétanque en rive Ouest et la construction du neuf en rive Est feront l'objet d'un Permis de Construire valant Permis de Démolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Coeur de vie : - périmètre de réflexion : environ 7ha - périmètre de travaux d'aménagement : 5,5 ha - comprenant l'aménagement d'une halte fluviale d'environ 70 ml en rive Est du canal, de deux parkings publics de 75 et 65 places. Centre Camille Claus : - équipement existant rénové : 4.366 m ² - extension créée : 1.755 m ²	assiette aménagement en hectares (ha) / longueur du ponton fluvial en mètres linéaires (ml) / surfaces construites du centre Camille Claus : en m ² y compris emprises des gaines techniques et cloisons

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Eschau

Coeur de Vie bordé :

- à l'ouest par la rue du Stade-rue de la Place des Fêtes,
- au Nord par la cour technique du centre Camille Claus, le parking secondaire,
- à l'Est par la rue des Fleurs,
- au Sud par le pied de talus de l'actuelle rampe de la passerelle au dessus du canal.

Centre Camille Claus : 9, rue de la Place des Fêtes à Eschau.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Eschau

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Aménagement de la Place des Fêtes : 1972-1973

Construction d'un hall évolutif (ébauche du centre Camille Claus) : 1989

Aménagement du centre culturel et sportif (premier centre) : 1999

Extension au sud du centre : 2002

Aménagement du city-stade et construction du club-house de pétanque : 2002

Appellation du centre Camille Claus : 2006

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Eglise Saint Trophime d'Eschau est le Monument Historique le plus proche du site du projet de Cœur de Vie. S'il constitue un élément remarquable du paysage urbain, sa distance par rapport au périmètre de projet est supérieure à 500m. Le projet n'est de ce fait pas soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Idem pour le centre Camille Claus.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les abords du canal (plus précisément le talus du canal sur lequel est implanté les platanes), au coeur du projet, constituent une zone humide. Pour autant, aucune modification de ces abords n'est apportée par le projet d'aménagement. Seul l'accès à la halte fluviale en rive Est est aménagée en surface (revêtements). Le centre Camille Claus est éloigné de plusieurs mètres de ces abords.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet du Coeur de Vie est localisé à 1,34 km de la zone Natura 2000 n° FR4201797 - Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin. De fait, le centre Camille Claus est inclus dans le périmètre du Coeur de Vie, il est donc également éloigné de la zone Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement prévoit la création d'une fontaine, dont la prise d'eau se fera dans le canal pour alimenter et maintenir son fonctionnement en circuit fermé (un premier prélèvement puis uniquement de l'appoint). En vidange, il s'agira d'un rejet dans le canal de quelques m3 (environ 20 m3) une fois par an (loin des seuils de prélèvement.) Le centre Camille Claus n'engendre aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement engendreront des déblais et remblais. Les terrassements seront optimisés afin de maximiser le réemploi des matériaux directement sur le site pour le Coeur de Vie et le centre. lors de la vidange de la fontaine, l'eau sera infiltrée vers une noue principale, pour quelques m3 1x/an. L'eau des jeux d'eau et de la fontaine (qui sera vidangée ainsi) sera traitée (réglementation hygiène) mais avec des bioproduits, non impactant pour l'environnement (volonté claire du maître d'ouvrage).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de 5,5 ha et l'extension et la rénovation du centre Camille Claus nécessiteront, de fait, d'apporter les ressources nécessaires à leur réalisation (végétations, revêtements de sol, mobiliers, béton, charpente, etc.). En revanche, il n'y aura pas d'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet améliore l'état floristique et faunistique global du site, tout d'abord par la plantation de près de 300 arbres (supplémentaires) de moyen et de grand développement, et la création d'environ 6000 m ² d'espaces verts conçus pour leur intérêt du point de vue de leur biodiversité (noues humides, prairies). Une attention particulière a été portée à la conservation des arbres existants, et à la mise en lien des structures paysagères et écologiques à l'échelle du site et de son environnement immédiat. L'extension du centre se fait sur un espace aujourd'hui minéralisé (parking).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne consomme aucune parcelle d'espace naturel ou agricole. Il concerne des parcelles urbanisées, pour certaines bâties et aménagées, pour certaines en attente d'aménagement. Les parcelles en friche sont identifiées au zonage du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg comme des parcelles ouvertes à la création d'équipements publics, et ont fait l'objet d'aménagements publics (réalisation d'une passerelle de franchissement et aménagement de rampes d'accès sur talus) au cours des dernières années. L'extension du CCC se fait sur un espace aujourd'hui minéralisé (parking).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de Cœur de Vie ne génère pas de nouveaux flux motorisés, éventuellement des flux doux (cycles, piétons). Les capacités de stationnement sont maintenues et développées, elles sont redistribuées sur l'ensemble du site afin de libérer et de valoriser la partie centrale du Cœur de vie. Une étude de mobilité et stationnement a été réalisée dès le diagnostic du site. L'apport d'usagers pour le centre Camille Claus est intégrée dans cette étude ; elle est répartie différemment.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors des grands évènements annuels (maximum 4 fois par an), le Cœur de Vie (y compris le centre Camille Claus) accueillera (encore) les grands évènements publics communaux (fête de la Bière, du Canal, etc.). Le cœur des festivités seront sur l'axe Est-Ouest de la place des Fêtes, le plus éloigné de la zone résidentielle au Nord. De même, la salle polyvalente (extension) du centre est prévue au Sud du bâtiment existant, le plus éloigné des habitations ; il sera évidemment équipé d'un limiteur sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eventuellement en phase travaux, de terrassement principalement, mais les structures d'aménagement extérieurs sont déjà majoritairement existantes, ces vibrations seraient alors de moindre mesures et sur des périodes très restreintes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seules des émissions lumineuses liées à l'usage du site seront à prévoir : les voiries, parkings et cheminements pourront être éclairés, en respectant les réglementations en termes d'éclairage minimal (PMR notamment) et d'uniformité. Toutes les sources lumineuses seront de type LED, le système par détection de présence limitera ces émissions. Le centre Camille Claus ne fera l'objet d'aucune mise en valeur architecturale lumineuse ; seul l'éclairage sécuritaire des accès (halls, accès techniques) vers le sol est prévu.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas en phase d'exploitation, puisque la quantité d'usagers et utilisateurs motorisés attendus est équivalente ou inférieure à aujourd'hui. En phase travaux, les véhicules motorisés de chantier induiront des émissions de gaz d'échappement, sachant que les deux types de travaux (construction et aménagement) seront phasés sur minimum 2 ans (pour la construction) à maximum 10 ans (pour l'aménagement)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement fait l'objet d'un dossier déclaratif au titre de la rubrique 2.1.5.0 et au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement Les eaux pluviales sont infiltrées conformément à la doctrine pluviale régionale Grand Est. Pour le centre Camille Claus, l'ensemble des eaux de toiture (existante et étendue) sera infiltré via le réseau de noue du Coeur de Vie. Aujourd'hui la les eaux de la toiture existante sont raccordées au réseau public pour stockage puis infiltration ; la partie étendue est une surface minéralisée de parking.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement sera raccordé au réseau d'eaux usées. Une demande de raccordement sera réalisée auprès du concessionnaire (Eurométropole de Strasbourg et SDEA). L'extension du centre Camille Claus ne créer que peu de sanitaires supplémentaires (3 sanitaires) ; il n'y aura pas de débits supplémentaires pour ce projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agira des ordures ménagères éventuellement produites en plus d'aujourd'hui par l'extension du centre Camille Claus, qui font et feront l'objet d'une collecte par les services de l'Eurométropole de Strasbourg.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modifications positives : valorisation du site, attractivité pour les loisirs et circulations douces, mixité intergénérationnelle, amélioration des accès aux actuels et futurs équipements publics (extension de l'école maternelle par exemple) ou privés d'usage public (projet de Maison de Santé en bordure Ouest du Coeur de Vie) : création d'un nouveau pôle d'Eschau.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- la construction d'une maison de santé (livraison fin 2021)
- l'élargissement du pont du Tramway (travaux 2020) ; ce qui permettra l'accès au site pour les chantiers et pour les bus et livraisons en phase d'exploitation du Coeur de Vie.
- l'extension de l'école maternelle (en études en 2020) (intégrée à l'étude de stationnement du Coeur de Vie)
- rue des Fleurs : construction d'une quarantaine de logements (2022) + 1 entreprise qui s'installe : le réaménagement du carrefour rue des Fleurs/rue de l'Industrie, en limite Est du périmètre travaux du Coeur de Vie, a été étudié dans le cadre du Coeur de Vie, la maîtrise d'ouvrage étant différente (voie eurométropolitaine), ces travaux seront réalisés indépendamment.
- réflexion lors de l'esquisse du Coeur de Vie déjà, et en cours encore aujourd'hui, sur un travail de mise en lien le Coeur de Vie avec la rénovation de l'abbatiale d'Eschau (travaux de rénovation en cours en 2020)
- Terrains à côté de Dinah Faust : 3 à 4 maisons à construire (2022-2023) : accès par la Place des Fêtes (par le Coeur de Vie).
- Travaux de reprise des réseaux d'assainissement de la rue des Fleurs pour les raccorder à la RD (schéma directeur de l'assainissement sur l'EMS).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 2

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du présent formulaire et de ses annexes, nous expliquons comment nous tenons compte au fur et à mesure du projet du Coeur de Vie, incluant celui du centre Camille Claus, de tous les enjeux environnementaux, sociétaux et économiques actuels et futurs dans la mesure de ce qui peut être connu. La démarche d'"étude d'impact" étant celle du projet, dès sa programmation d'ailleurs, celui-ci faisant aussi l'objet d'une co-participation des utilisateurs et d'une concertation du public depuis l'initiative de la Commune fin 2015, une évaluation environnementale pour ce projet ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Programme du Coeur de Vie (2017) - Diagnostic du site par le maître d'œuvre du Cœur de Vie (2018) - Plan masse de l'aménagement du Coeur de Vie (Avant-Projet 2020) - Diagnostic architectural, technique et acoustique par le maître d'œuvre du centre Camille Claus (2019) - Etude de déplacements et de stationnement du Coeur de Vie (2019) - Etude d'éclairage du Coeur de Vie (2019) - Etude géotechnique G2 AVP pour le Coeur de Vie et l'extension du centre Camille Claus (2020) - Diagnostic amiante et HAP des enrobés du périmètre du Coeur de Vie (2019) - Diagnostic structure du centre Camille Claus (2020) - Première simulation thermique dynamique de l'extension du centre Camille Claus (Avant Projet Sommaire 2020) - Plans rez-de-chaussée et de l'étage de l'existant et du projet d'extension du centre Camille Claus (2020) - Projet de dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour l'aménagement du Coeur de Vie (2020)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Strasbourg

le,

08.04.2020

Signature

Pour la Société d'Aménagement et d'Équipement
de la Région de Strasbourg
Le Directeur Général

Eric FULLENWARTH